

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 23 OCTOBRE 2015**

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 15 octobre 2015, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales s'est réuni en séance publique le vendredi 23 octobre 2015 à 19 heures en Mairie, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel DAIGLE.

Membres en exercice : 11

Etaient présents : (9) Michel DAIGLE, Maire, Philippe DAMIOT, Bruno DOURIEZ, Maires Adjoint, Pierre Emmanuel ROTH, Agnès PAICHELER, Sylvie FOULARD, Zélia DA SILVA ANTUNES, Nathalie ROTH, Georges SOVY Conseillers Municipaux.

Absents représentés : (2) Philippe BROUILLARD (pouvoir P.E. ROTH)
Brigitte DORLET (pouvoir M. DAIGLE)

Le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du vendredi 12 juin 2015 a été approuvé à l'unanimité.

Les différents dossiers soumis à votre vote sont les suivants:

1. Demande de subvention départementale dans le cadre du plan de relance de l'investissement des collectivités essonniennes
2. Tarif de la salle communale « Victor Hugo »
3. Rapport d'activités 2014 du Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Réseaux et de Cours d'Eau (SIARCE)
4. Questions diverses

INFORMATION :

1. Convention Sésame
2. Remboursement des emprunts
3. Achat terrain GIRARD
4. Contrats d'assurances
5. Approbation du Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)

DELIBERATION N° 1-1

1-1 – DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE DANS LE CADRE DU PLAN DE RELANCE DE L'INVESTISSEMENT DES COLLECTIVITES ESSONNIENNES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Départemental, par courrier en date du 22 juin 2015, a fait savoir qu'un dispositif exceptionnel de plan de relance de l'investissement des collectivités essonniennes a été mis en place.

Toutes les Communes sont éligibles pour un ou plusieurs projets, dans la limite de l'enveloppe financière qui lui est allouée. En ce qui concerne la Commune d'Orveau, la subvention est de 10 000 €.

Monsieur le maire propose donc au Conseil Municipal de solliciter cette subvention auprès du département et de l'autoriser à déposer un dossier en vue de la conclusion d'une convention d'aide financière selon les éléments exposés et à signer tous les documents s'y rapportant.

Sur le rapport de Michel DAIGLE, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE 11 voix POUR :

- **PREND ACTE** du montant de l'enveloppe financière allouée à la Commune par le Département et de l'effort financier minimum restant à la charge de la Commune,
- **APPROUVE** le programme de l'opération suivante pour un montant de 25 931,25 € HT :
 - Construction d'un mur de soutènement à la salle communale « Espace Victor Hugo »,
- **SOLLICITE** pour la réalisation de cette opération l'octroi d'une aide financière par le Département, d'un montant total de 10 000 €,
- **PREND ACTE** de la part d'autofinancement minimum restant à la charge de la commune, fixée à 20 %,
- **APPROUVE** le plan de financement comme suit :

DEPENSES	Montant HT	Montant TTC	RECETTES	Financement global
Construction d'un mur de soutènement Salle communale «Espace Victor Hugo»	25 931,25 €	31 117,50 €	Subvention départementale dans le cadre du plan de relance de l'investissement des collectivités essonniennes	10 000,00 €
			Fonds propres	21 117,50 €
TOTAL	25 931,25 €	31 117,50 €		31 117,50 €

- **ATTESTE** de la propriété communale des terrains d'assiette et bâtiments destinés à accueillir les équipements et aménagements subventionnés dans le cadre de ladite convention,
- **S'ENGAGE :**
 - à ne pas commencer les travaux avant la date d'approbation de la convention d'aide financière par la Commission permanente du Conseil départemental,
 - à mentionner la participation financière du Département sur le chantier et à inviter le Président du Conseil départemental ou son représentant à l'inauguration des aménagements et équipements subventionnés s'il y a lieu,
 - à prendre en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien liées aux opérations du contrat,

- à conserver la propriété publique et la destination des équipements et aménagements financés pendant au moins 10 ans,
- et à satisfaire l'ensemble des obligations précisées dans le règlement des contrats,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer un dossier en vue de la conclusion d'une convention d'aide financière selon les éléments exposés et à signer tous les documents s'y rapportant.

1-2 – TARIF DE LA SALLE COMMUNALE « VICTOR HUGO »

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les tarifs de la salle communale dénommée « Espace Victor Hugo » n'ont pas été modifiés depuis le 1^{er} mai 2009. Il serait donc souhaitable de les revaloriser.

Sur le rapport de Michel DAIGLE, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE 11 voix POUR :

- **FIXE** les tarifs de location de la salle communale dénommée « Espace Victor Hugo » ainsi que le montant de la caution comme suit à compter du 1^{er} novembre 2015 :

	HABITANTS D'ORVEAU	EXTERIEURS
FORFAIT WEEK END	350 €	650 €
JOURNEE SEMAINE	70 €	100 €
JOUR FERIE	250 €	400 €
REVEILLON 24 ou 31 DECEMBRE	300 €	500 €
CAUTION	600 €	600 €

- **DIT** que les recettes sont inscrites au budget primitif 2015.

DELIBERATION N° 1-3

Objet : **Rapport d'activités 2014 du Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Réseaux et de Cours d'Eau (SIARCE)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le SIARCE, par courrier en date du 23 juillet dernier a remis son rapport d'activités 2014.

Conformément aux dispositions de l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce rapport doit faire l'objet d'une communication à notre assemblée délibérante en séance publique.

Sur le rapport de Michel DAIGLE, Maire, le Conseil Municipal, **PREND** acte du rapport d'activités présenté au titre de l'année 2014 du Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Réseaux et de Cours d'Eau (SIARCE).

1 - 4 QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire demande à l'assemblée s'il y a des questions, les membres du Conseil Municipal informent celui-ci qu'aucune question n'est à soumettre.

INFORMATION

1. **Convention Sésame** : Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'en application de la délibération en date du 6 mai 2014 sur les délégations qui lui sont attribuées par le Conseil Municipal, il a signé une convention avec l'association SESAME afin de pourvoir à une aide ponctuelle pour les services municipaux. Cette association met à disposition un agent de service avec la fonction de cantonnier, qui tous les quinze jours, effectuera des travaux d'entretien sur la Commune (ramassage des poubelles, balayage des caniveaux, nettoyage des abords de la mare...).
2. **Remboursement des emprunts** : Actuellement deux emprunts ont été contractés par la Commune :
 - Un de 40 000 € pour le contrat quinquennal, sur une durée de 12 ans, à compter du 30 novembre 2010,
 - Un de 60 000 € pour la réalisation de travaux en 2013-2014, sur une durée de 15 ans à compter du 30 mars 2014.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'actuellement la trésorerie de la Commune permet le remboursement de ces emprunts. L'assemblée décide donc le remboursement par anticipation de ces deux emprunts.

3. **Achat terrain GIRARD** : Depuis plusieurs mois, différents échanges ont eu lieu avec Monsieur Alain GIRARD pour l'achat par la Commune de sa parcelle de terrain D 77 « lieu-dit l'Ouche de Pateau ». En date du 9 septembre 2015, celui-ci donnait son accord pour la cession de son bien au prix de 10 000 € (dix mille euros).

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune peut obtenir des subventions pour l'achat de cette parcelle comme suit car elle est en Espaces Naturels Sensibles :

- Subvention du Département : 50 %
- Agence espaces verts IDF : 20 %.

Afin que ce terrain retrouve sa destination première, l'assemblée accepte l'achat de cette parcelle sachant que la démolition du chalet qui est sur le terrain sera à la charge de la Commune.

4. **Contrats d'assurances** : Depuis plusieurs années, la Commune est assurée par GROUPAMA. Depuis quelques temps, une consultation a été engagée afin de comparer les différentes garanties entre notre assurance actuelle et la SMACL Assurances. Cette dernière s'avère plus intéressante aussi bien en terme de cotisation que de garanties.

Devant ces éléments, le Conseil Municipal souhaite qu'un changement d'assureur s'effectue à la date d'échéance soit au 31 décembre 2015.

5. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un arrêté conjoint du Préfet de l'Essonne et du Ministre de la Défense a été pris en date du 3 juillet 2015 portant **Approbation du Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)**.

Les servitudes d'utilité publique afférentes au présent plan sont annexées au Plan d'Occupation des Sols (POS) de la Commune.

Monsieur Philippe DAMIOT, lors d'une réunion en Préfecture en date du 8 octobre 2015 concernant le Plan Particulier d'Intervention (ORSEC-PPI) a été informé que chaque Commune concerné par le PPI doit établir le plus rapidement possible un Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Il va prendre contact avec différents interlocuteurs afin de mettre en place ce dispositif au plus vite.

La séance a été levée à 19 heures 50.

- Un compte-rendu est affiché en Mairie le 29 octobre 2015 pour une durée de 2 mois,
 - Certifie le caractère exécutoire du présent document.
- Le Maire,

Michel DAIGLE.